

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT DES
COÛTS

**FRAIS CORPORATIFS ET AUTRES COMPOSANTES
DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 26;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 27 et 28, tableaux 11 et 12;
 - (iii) Dossier R-4167-2021, pièce [B-0011](#), p. 46, Annexe 6, tableau A6.4-1.

Préambule :

- (i) « **Nouvelle méthode proposée**

HQTD proposent la nouvelle méthode de répartition suivante pour les frais corporatifs :

- *50 % des frais corporatifs seront répartis selon la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation et des contributions internes ;*
- *50 % seront répartis selon le total des charges d'exploitation de la Vue électrique.*

Conformément à l'ancienne méthode, cette proposition permet toujours de maintenir le rapport entre d'une part, les frais corporatifs et d'autre part la détention des actifs et les charges d'exploitation. Cependant, pour le volet charges, c'est le total des charges d'exploitation qui est considéré dans la nouvelle méthode puisque les charges primaires à l'exploitation ne sont plus disponibles.

Les contributions internes

Les contributions internes représentent les sommes à recevoir ou à payer à l'interne entre les activités de production, de transport et de distribution afin de considérer les allocations maximales du Transporteur prévues à la Politique d'ajouts (appendice J des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec). Les contributions internes font partie de la base de tarification et doivent être considérées dans la répartition des frais corporatifs afin de refléter correctement le rapport entre la détention des actifs et les frais corporatifs. Cet ajustement ne découle pas de la MCC adaptée, mais plutôt d'un raffinement de la méthode de répartition des frais corporatifs nécessaire pour assurer que les coûts cheminent adéquatement. Cet ajustement n'était pas nécessaire auparavant puisque l'impact était non significatif. » [nous soulignons]

- (ii) Le tableau 11 présente la conciliation des impacts liés aux frais corporatifs et notamment l'impact du raffinement proposé de la méthode pour 2022. Le tableau 12 présente la conciliation des impacts liés aux autres composantes du coût des ASF et notamment l'impact du raffinement proposé de la méthode pour 2022.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

TABLEAU 11 :
CONCILIATION DES IMPACTS LIÉS AUX FRAIS CORPORATIFS
(PA2022 AVANT ET APRÈS « UNE HYDRO »)

	M\$			Ratio		
	Transporteur	Distributeur	Hydro-Québec	Transporteur / Hydro-Québec	Distributeur / Hydro-Québec	Réglementé / Hydro-Québec
Méthode actuelle	56,7	49,3	165,3	34,3%	29,8%	64,1%
Impact lié à Une Hydro	(6,5)	(3,5)	(15,8)			
Composantes de coûts	(5,4)	(4,7)	(15,8)			
Changement méthode	(1,0)	1,2	-			
Impact non lié à Une Hydro	(2,8)	1,6	-			
Raffinement de la méthode	(2,8)	1,6	-			
Méthode proposée	47,4	47,4	149,5	31,7%	31,7%	63,4%

TABLEAU 12 :
CONCILIATION DES IMPACTS LIÉS AUX AUTRES COMPOSANTES DU COÛT DES ASF
(PA2022 AVANT ET APRÈS « UNE HYDRO »)

	M\$			Ratio		
	Transporteur	Distributeur	Hydro-Québec	Transporteur / Hydro-Québec	Distributeur / Hydro-Québec	Réglementé / Hydro-Québec
Méthode actuelle	(323,9)	(281,8)	(945,0)	34,3%	29,8%	64,1%
Impact lié à Une Hydro	6,5	(7,8)	-			
Composantes de coûts	-	-	-			
Changement méthode	6,5	(7,8)	-			
Impact non lié à Une Hydro	17,9	(10,3)	-			
Raffinement de la méthode	17,9	(10,3)	-			
Méthode proposée	(299,5)	(299,9)	(945,0)	31,7%	31,7%	63,4%

(iii) «

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

6.4 Contributions internes et autres

Tableau A6.4-1
Contributions internes et autres (M\$)

Composantes	2019	2020		Réal vs D-2020-063 (4) = (3) - (2)	2021	2022
	Réal ¹ (1)	D-2020-063 (2)	Réal (3)		Année de base (5)	Année témoin (6)
Contributions avec le Distributeur	(437,7)	(462,8)	(421,3)	41,5	(401,6)	(1 354,8)
1 Village cri Waskaganish	(49,7)	(47,4)	(47,4)	-	(45,2)	(43,0)
2 Agrégation charges-ressources annuelle	(365,0)	(366,1)	(353,3)	12,8	(341,6)	(1 295,3)
3 Autres contributions	(23,0)	(49,3)	(20,6)	28,7	(14,7)	(16,6)
4 - Travaux sur le réseau et activités de mesurage	16,3	18,5	17,3	(1,2)	17,0	15,9
5 - Autres	(39,3)	(67,8)	(37,9)	29,9	(31,7)	(32,5)
Contributions avec le Producteur	(149,3)	(140,6)	(140,9)	(0,3)	(135,5)	(1 097,5)
6 Raccordement des centrales du complexe la Romaine	(96,3)	(92,8)	(92,8)	-	(89,3)	(1 049,8)
7 Intégration Centrales Eastmain-1-A et La Sarcelle	(20,6)	(19,8)	(19,8)	-	(19,0)	(18,2)
8 Raccordement des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	(26,1)	(24,8)	(24,8)	-	(23,6)	(22,3)
9 Autres	(6,3)	(3,2)	(3,5)	(0,3)	(3,7)	(7,2)
TOTAL	(587,0)	(603,4)	(562,2)	41,2	(537,1)	(2 452,3)

¹ L'écart entre la contribution du Distributeur réelle 2019 et celle incluse dans la base de tarification autorisée (D-2019-058, page 6) est expliqué au Rapport annuel 2019 du Transporteur (B-0005, HQT-2, Document 2, Annexe 1), conformément à la décision D-2017-021, paragraphe 573.

² L'écart entre les contributions réelles 2020 et celles incluses dans la base de tarification autorisée (D-2020-063, page 10) est expliqué au Rapport annuel 2020 du Transporteur (B-0005, HQT-2, Document 2, Annexe 2), conformément à la décision D-2017-021, paragraphe 573.

[nous surlignons] »

Demandes :

1.1. Veuillez préciser si l'impact du raffinement de la méthode de répartition des frais corporatifs et des autres composantes du coût des ASF présenté aux tableaux 11 et 12 (référence (ii)) est représentatif de l'impact prévisible pour les prochaines années, considérant la forte variation des contributions internes présente au tableau A6.4-1 pour l'année 2022 (référence (iii)).

Réponse :

HQTD tiennent à apporter des précisions sur les fortes variations présentées au tableau A6.4-1 :

- La forte variation des contributions internes liée à l'agrégation charges-ressources annuelle présentée au tableau A6.4-1 concerne l'ajustement ponctuel en lien avec les décisions D-2022-053 et D-2022-063.
- La forte variation liée aux autres contributions internes découle de l'évolution des investissements et mises en service.

Au cours des prochaines années, les contributions internes évolueront en fonction des mises en services des projets pour lesquels des contributions seront applicables.

Ainsi, le raffinement qui considère dorénavant les contributions internes dans la méthode de répartition des frais corporatifs et des autres composantes du coût des ASF permettra une répartition selon les mêmes principes de base que ceux qui permettent d'établir les bases de tarification, soit les valeurs nettes des immobilisations incluant les contributions internes. Cette approche assure

1 un établissement des revenus requis cohérent, tant au niveau de l'impact de
2 l'amortissement et du rendement sur la base de tarification, que sur l'évaluation
3 des frais corporatifs et des autres composantes du coût de l'ASF.

1.1.1. Veuillez préciser si les contributions internes prévues au tableau A6.4.1 (référence (iii)) pour l'année témoin 2022 ont été utilisées et si non, quelles sont les contributions internes qui ont été considérées pour l'exercice PA2022 avant et près « Une Hydro ».

Réponse :

4 Oui, les composantes des contributions internes énumérées au tableau A6.4.1
5 de la référence (iii) ont été considérées dans les contributions internes du Plan
6 d'affaires 2022. Toutefois, HQT D rappellent que l'évolution de l'organisation
7 vers « Une Hydro » n'a pas eu d'impact sur l'évaluation des contributions
8 internes puisque la MCC adaptée ne vise que les charges d'exploitation.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN VERS LA CHAÎNE DE VALEUR

2. **Références :** (i) Pièce [B-0014](#), p. 5, Tableau R-1.1;
(ii) Pièce [B-0021](#), p. 9;
(iii) Pièce [B-0021](#), p. 70 et 71.

Préambule :

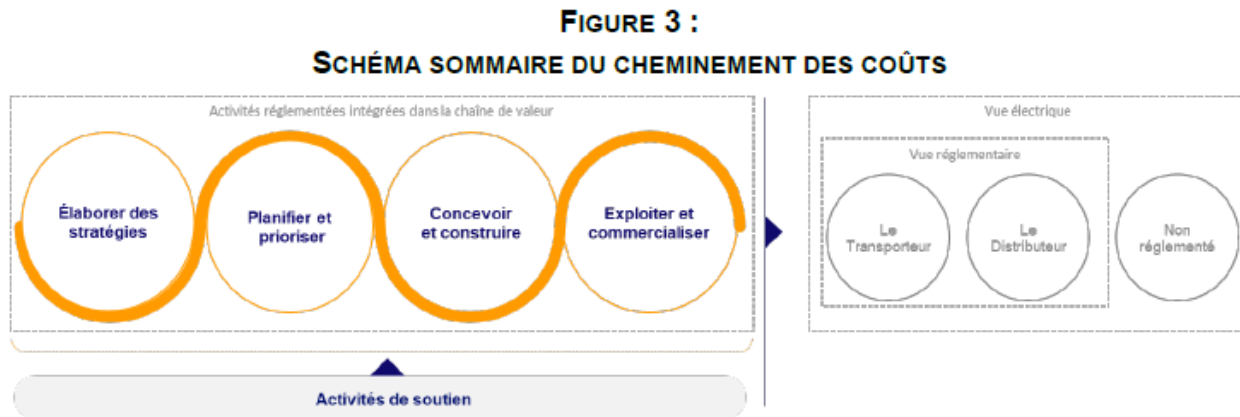
(i) Hydro-Québec présente le coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités, en millions de \$:

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie
TABLEAU R-1.1
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE PAR SOUS-ACTIVITÉS (M\$)

	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Elaborer des stratégies		41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser		1,2	4,3	5,6	-	6,6	-	6,6
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire		146,9	297,2	413,2	166,8	111,6	136,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet	46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,0
	Attribution directe				13,1	8,9	-	22,0
					42,2	35,9	9,0	87,0
Expertise et soutien technique aux opérations	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	93,3	190,3	283,5	103,1	63,3	117,1	283,5
Expertise					60,4	27,5	79,7	167,5
Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges				42,7	35,9	37,4	116,0
Exploiter et commercialiser		1 913,8	1 663,8	2 987,6	818,1	1 388,8	760,8	2 987,6
Expérience client et commercialisation		211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,6	550,0
Commercialisation	Attribution directe				-	200,8	-	200,8
Expérience client	Attribution directe				-	298,6	-	298,6
Efficacité énergétique	Attribution directe				-	25,0	-	25,0
Mobilité	Attribution directe				-	6,3	24,6	29,9
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux		172,9	229,9	402,8	222,2	49,5	131,0	402,8
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences				18,3	0,7	5,4	24,4
Conduite du réseau	Points BDD pondérés				202,9	48,9	125,7	376,5
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Maintenance directe	Attribution directe				397,8	273,7	375,1	1 046,6
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux				148,9	191,0	138,7	478,7
Matrice de la végétation	Attribution directe				51,2	137,4	3,6	192,2
					39,1	108,0	2,6	149,7
	Dollars de contrats de végétation				12,1	32,4	1,0	45,5
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total		1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	992,6	3 492,1
(+) Facturation interne directe		282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total		1 784,6	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 084,7	3 774,4

Selon le tableau ci-dessus, la Régie observe qu'au sein de l'activité Expérience client et commercialisation, seule la sous-activité Mobilité comporte des coûts supportés par le secteur non-réglementé d'Hydro-Québec, selon la Vue électrique. [nous surlignons]

(ii) «



Comme les actifs demeurent identifiables distinctement aux activités de transport ou de distribution, le cheminement des coûts afférents est direct et il n’y a donc pas lieu de le modifier pour l’établissement de la dépense d’amortissement, de la base de tarification ou du rendement sur celle-ci. Les revenus découlant des activités de transport et de distribution, et les charges autres que les charges d’exploitation, peuvent également être associés directement à ces activités, conséquemment aucun changement dans leur traitement n’a été requis. »

(iii) « La sous-activité Commercialisation regroupe les responsabilités suivantes qui sont essentiellement axées sur la planification et la stratégie :

- Planification commerciale et intelligence client ;
- Élaboration et déploiement de stratégies opérationnelles pour accompagner les clients dans leurs besoins et de soutenir les équipes en matière d’expérience client ;
- Vision commerciale intégrée de l’ensemble des offres d’Hydro-Québec et d’Hilo ;
- Développement de l’ensemble des programmes et solutions destinées à la clientèle québécoise, comme les offres facilitant la décarbonation ;
- Conception et développement des offres de gestion de puissance, produits client et produits Hilo afin de soutenir les enjeux de puissance dans le défi de la transition énergétique.

[...]

Plus spécifiquement, la sous-activité Efficacité énergétique rassemble les responsabilités centrées autour des enjeux d’efficacité, d’économies et de gestion d’énergie, telles que :

- Développement et promotion de programmes et de mesures en matière d’efficacité énergétique, en réduction de la demande en puissance et en développement de solutions innovantes ;
- Sensibilisation et conseil sur les produits et gestes à poser en économie d’énergie pour la clientèle résidentielle ;
- Sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de conception de bâtiments et de systèmes industriels et accompagnement de la clientèle d’affaires dans ses démarches de gestion de l’énergie afin d’accroître la performance énergétique de différents secteurs de l’économie. »

[nous soulignons]

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

Demands :

- 2.1. Considérant les références (i) et (iii), veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de la Régie à l'effet que l'ensemble des charges d'exploitation associées à Hilo et à ses produits est inclus dans le coût complet de la sous-activité Commercialisation, entièrement supporté par le Distributeur, selon la Vue électrique. Le cas échéant, veuillez préciser à quelle activité et sous-activité sont associées les charges d'exploitation associées à Hilo et leur répartition selon la Vue électrique.

Réponse :

1 **La description des responsabilités de l'activité Expérience client et**
2 **commercialisation est le reflet de la réalité organisationnelle de 2023 et**
3 **l'intégration d'une portion des activités d'Hilo dans cette activité s'est effectuée**
4 **en 2023.**

5 **Par conséquent, aucune charge d'exploitation associée à Hilo n'est incluse**
6 **dans le coût complet de l'activité Expérience client et commercialisation du**
7 **Plan d'affaires 2022.**

- 2.1.1. En tenant compte de la réponse à la question précédente et de la référence (ii), veuillez indiquer si l'ensemble des actifs associés à Hilo est identifiable aux activités de distribution, selon la MCC proposée. Veuillez élaborer, le cas échéant.

Réponse :

8 **L'ensemble des actifs associés à Hilo n'est pas inclus dans les données 2022**
9 **pour les motifs exposés en réponse à la question 2.1.**

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0014](#), p. 5, Tableau R-1.1;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 71;
 - (iii) Dossier R-4060-2018, décision [D-2019-127](#), p. 25 et 26, par. 89 à 92;
 - (iv) Suivi administratif 2022 de la décision [D-2019-127](#), p. 11;
 - (v) Pièce [B-0021](#), p. 9.

Préambule :

- (i) Hydro-Québec présente le coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités, en millions de \$:

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

TABLEAU R-1.1
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE PAR SOUS-ACTIVITÉS (M\$)

	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Élaborer des stratégies		41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Atribution directe	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser		1,2	4,3	6,6	-	6,6	-	6,6
Gestion des approvisionnements en électricité	Atribution directe	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire		146,8	287,2	413,2	186,8	111,6	136,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet	46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,0
	Atribution directe				13,1	8,9	-	22,0
					42,2	35,9	9,0	87,0
Expertise et soutien technique aux opérations	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	93,3	190,3	283,5	103,1	63,3	117,1	283,5
Expertise	Valeur des coûts de maintenance aux charges				80,4	27,5	79,7	167,5
Soutien technique en maintenance					42,7	35,9	37,4	116,0
Exploiter et commercialiser		1 913,8	1 863,8	2 997,6	618,1	1 988,8	760,8	2 997,6
Expérience client et commercialisation		211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,4	550,0
Commercialisation	Atribution directe				-	200,8	-	200,8
Expérience client	Atribution directe				-	298,8	-	298,8
Efficacité énergétique	Atribution directe				-	21,0	-	21,0
Mobilité	Atribution directe				-	5,2	24,4	29,6
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux		172,9	229,9	402,8	232,2	49,6	131,0	402,8
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences				16,3	0,7	5,4	24,4
Conduite de réseau	Points BDD pondérés				203,9	48,9	125,7	378,5
Service technique et intégration réseau	Atribution directe	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Maintenance directe	Atribution directe				397,8	273,7	375,1	1 046,6
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux				148,9	191,0	138,7	478,7
Maintenance de la végétation	Atribution directe				51,2	137,4	3,8	192,2
					39,1	105,0	2,8	146,7
	Dollars de contrats de végétation				12,1	32,4	1,0	45,5
Mesurage	Atribution directe	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Atribution directe	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	Atribution directe	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total		1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	952,6	3 492,1
(+) Facturation interne directe		282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total		1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 044,7	3 774,4

Selon le tableau ci-dessus, la Régie observe qu'au sein de l'activité Expérience client et commercialisation, seule la sous-activité Mobilité comporte des coûts supportés par le secteur non-réglementé d'Hydro-Québec, selon la Vue électrique. [nous surlignons]

(ii) « En effet, dans la sous-activité Mobilité, seuls les coûts complets associés aux bornes, autres que les bornes de recharge rapide reconnues par la Régie dans les activités de distribution, sont alloués aux activités non-réglementées d'Hydro-Québec. » [nous soulignons]

(iii) « [89] Le modèle d'affaires actuel du Circuit électrique pour les BRCC s'appuie sur un partage des coûts avec les partenaires privés, publics et institutionnels qui décident de se joindre au réseau. Au sein d'Hydro-Québec, la Direction électrification des transports est responsable du déploiement du Circuit électrique qui est la marque de commerce du réseau public de bornes de recharge. Cette direction relève des activités non réglementées d'Hydro-Québec⁵⁰.

[90] *En plus de gérer et coordonner le déploiement du réseau, Hydro-Québec fournit l'expertise requise pour le choix de la technologie et du fournisseur, supervise l'assistance aux utilisateurs actuellement offerte par le CAA et s'assure de la visibilité du Circuit électrique. Les partenaires sont responsables de l'installation des bornes.*

[91] *De plus, le Circuit électrique garantit l'interopérabilité avec Flo, l'autre réseau majeur du Québec. Enfin, il gère un site Web permettant de communiquer les derniers avis et nouvelles relatifs au réseau de recharge public.*

[92] *Toutefois, l'évolution de la technologie des VÉ et la croissance de ce type de véhicules au Québec, associées à la difficulté de trouver de nouveaux partenaires pour le cofinancement*

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

de l'infrastructure de recharge, nécessitent une adaptation du modèle d'affaires de Circuit électrique et la mise en place d'une nouvelle stratégie quant au déploiement du réseau de BRCC. » [nous soulignons; la note de bas de page 50 renvoie notamment aux pages 71 à 75 de la pièce [A-0028](#) qui portent sur la description des activités et la comptabilisation de leurs coûts au sein de la Direction électrification des transports d'Hydro-Québec.]

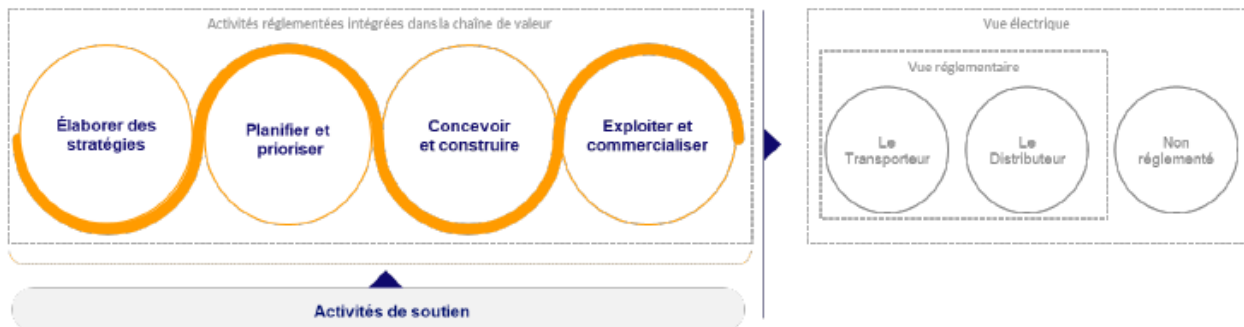
(iv) « Les tests de bornes de plus grande puissance (> 100 kW) ainsi que les technologies de partage dynamique de puissance se poursuivent dans le cadre de "bancs d'essai"¹⁴, certains étant accessibles tant aux véhicules légers qu'aux véhicules plus lourds. Les spécifications des trois bancs d'essai, dont la période de tests se poursuit au-delà de mars 2022, ont déjà permis de valider l'opportunité de déployer sur le réseau du Circuit électrique des sites offrant des performances de recharge à 100 - 180kW.

Par ailleurs, le Circuit électrique poursuit ses efforts de partenariat avec l'écosystème institutionnel et commercial pour favoriser les occasions de tester l'usage des BRCC dans des contextes de recharge plus variés, comme ceux des flottes de taxis ou des camions, pour lesquels des projets pilotes pourraient être lancés dès 2022.

Note de bas de page 14 : Ces bancs d'essai sont menés par le Circuit électrique et leurs coûts sont assumés par les partenaires et par les budgets corporatifs d'Hydro-Québec. Ils ne sont donc pas imputés au Distributeur. » [nous soulignons]

(v) «

**FIGURE 3 :
SCHEMA SOMMAIRE DU CHEMINEMENT DES COÛTS**



Comme les actifs demeurent identifiables distinctement aux activités de transport ou de distribution, le cheminement des coûts afférents est direct et il n'y a donc pas lieu de le modifier pour l'établissement de la dépense d'amortissement, de la base de tarification ou du rendement sur celle-ci. Les revenus découlant des activités de transport et de distribution, et les charges autres que les charges d'exploitation, peuvent également être associés directement à ces activités, conséquemment aucun changement dans leur traitement n'a été requis. »

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

Demandes :

3.1. Considérant les références (ii), (iii) et (iv), veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de la Régie selon laquelle le montant de 24,4 M\$ associé à la sous-activité Mobilité et supporté par Hydro-Québec dans le cadre de ses activités non-réglées, selon la Vue électrique (référence (i)), inclut les charges d'exploitation associées aux activités suivantes :

- Déploiement et exploitation de bornes du Circuit électrique à l'extérieur du Québec et de bornes autres que les bornes de recharge rapide au Québec;
- Réalisation de projets en transport collectif ou de projets pilote en électrification des transports;
- Autres activités non liées à l'exploitation du service public de recharge rapide pour véhicules électriques visé à l'article 22.0.2 de la *Loi sur Hydro-Québec*.

Réponse :

1 **HQTD confirment la compréhension de la Régie. Ils précisent, par ailleurs, que**
2 **les activités liées à l'exploitation du service public de recharge rapide pour**
3 **véhicules électriques visé à l'article 22.0.2 de la Loi sur Hydro-Québec sont**
4 **associées aux activités de Distribution dans la Vue électrique¹.**

3.1.1. Le cas échéant, en tenant compte de la référence (v), veuillez préciser si les actifs associés à la sous-activité Mobilité sont identifiables distinctement aux activités de distribution ou aux activités non-réglées et indiquer si le cheminement des coûts afférents est direct pour ces actifs.

Réponse :

5 **Oui, les actifs associés à la sous-activité Mobilité sont identifiables**
6 **distinctement aux activités de distribution et aux activités non-réglées et**
7 **le cheminement des coûts afférents est direct pour ces actifs.**

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 15, tableau 3;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 20, tableau 7;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 48;
 - (iv) Dossier R-4058-2018, pièce [B-0231](#), p. 3, tableau 1;
 - (v) Dossier R-4011-2017, pièce [B-0232](#), p. 9, version révisée du tableau 2 de la pièce B-0020.

Préambule :

(i) Le tableau 3 présente le coût complet des produits et services rendus par les activités de soutien. À titre d'« Autres charges », un montant total de 10,5 M\$ est associé aux Taxes.

¹ [D-2019-127](#), paragr. 85.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

(ii) Le tableau 7 présente le coût complet des activités de la chaîne de valeur. À titre d'« Autres charges », un montant total de 0,4 M\$ est associé aux Taxes.

(iii) Dans le cadre de la description des clés de répartition des coûts du service immobilier, Hydro-Québec indique ceci : « *Tous ces changements ont entraîné la nécessité de créer une clé de répartition distincte pour les bâtiments administratifs, puisqu'il n'est plus possible d'attribuer à un effectif un nombre de mètres carrés occupés, due à la nouvelle notion de non-assignation des postes de travail. La meilleure clé disponible pour les bâtiments administratifs est maintenant le ratio d'effectifs desservis. Ainsi, un coût total de possession (CTP) annuel identique est attribué à chacun des effectifs desservis pour l'ensemble de la province. Ce CTP correspond au coût annuel de possession des actifs qui comprend l'amortissement, les charges d'exploitation, les frais financiers et les taxes.* » [nous soulignons]

(iv) Hydro-Québec présente au tableau en référence les revenus requis du Transporteur, au dossier tarifaire R-4058-2018, soit une année d'établissement en coût de service, sous le niveau de détails « *Avant une Hydro* ». À titre d'« Autres charges », un montant de 106,0 M\$ comprenant des taxes sur les services publics et des taxes municipales et scolaires est associé aux Taxes pour l'année témoin 2019.

(v) Hydro-Québec présente au tableau en référence les revenus requis détaillés 2018 du Distributeur, au dossier tarifaire R-4011-2017, soit une année d'établissement en coût de service, sous le niveau de détails « *Avant une Hydro* ». À titre d'« Autres charges », un montant de 96,5 M\$ comprenant des taxes sur les services publics, des taxes municipales et scolaires et un montant pour Transition énergétique Québec, est associé aux Taxes pour l'année témoin 2018.

Demandes :

4.1. Considérant les références en préambule, veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de la Régie voulant que, selon la MCC proposée au présent dossier, une partie des Taxes considérées aux références (iv) et (v) sous le niveau de détails « *Avant une Hydro* » serait incluse dans les coûts du service immobilier faisant partie des services partagés au sein des activités de soutien, sous le niveau de détails « *Après une Hydro* ». Veuillez élaborer et indiquer les ajustements à cette rubrique de coûts liés à la MCC proposée, en précisant la nature des Taxes considérées aux références (i) et (ii).

Réponse :

1 **Dans un premier temps, HQTD tiennent à rappeler que le traitement des Taxes**
2 **n'est pas visé par la MCC adaptée, car cette dépense ne constitue pas une**
3 **charge d'exploitation. Par conséquent aucun changement dans leur traitement**
4 **n'est requis.**
5 **Toutefois, comme les Taxes sont directement associables aux actifs, celles-ci**
6 **sont comptabilisées pour la plupart directement dans la Vue électrique, au**
7 **même titre que les actifs.**

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

1 **Les Taxes aux références (i) et (ii) (taxes municipales et scolaires) sont**
2 **associées aux actifs dont ces activités, soit celles de la chaîne de valeur ou de**
3 **soutien, sont responsables.**

4 **Finalement, la taxe payable au gouvernement en lien avec les mesures**
5 **gouvernementales dans la transition énergétique² sont comptabilisées**
6 **directement dans la Vue électrique, au niveau des activités de distribution.**

4.2. Considérant la référence (iii), veuillez préciser la nature des Taxes contenues aux références (iv) et (v) qui ne nécessitent pas de modifications en lien avec la MCC adaptée ou qui cheminent selon une attribution directe.

Réponse :

7 **Aucune modification n'est requise en lien avec la MCC adaptée puisque toutes**
8 **les natures de taxes cheminent par attribution directe, comme mentionné en**
9 **réponse à la question 4.1.**

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 17, tableau 5;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 48;
 - (iii) Dossier R-4058-2018, pièce [B-0231](#), p. 3, tableau 1;
 - (iv) Dossier R-4011-2017, pièce [B-0232](#), p. 7 et 8, version révisée du tableau 2 de la pièce B-0020.

Préambule :

(i) Le tableau 5 présente le sommaire des produits et services et des clés de répartition des activités de soutien. Les coûts de certains produits et services sont répartis selon le nombre d'ETC. Les coûts du service immobilier sont répartis selon le nombre de mètres carrés et selon le ratio d'effectifs desservis.

(ii) « *Tous ces changements ont entraîné la nécessité de créer une clé de répartition distincte pour les bâtiments administratifs, puisqu'il n'est plus possible d'attribuer à un effectif un nombre de mètres carrés occupés, due à la nouvelle notion de non-assignation des postes de travail. La meilleure clé disponible pour les bâtiments administratifs est maintenant le ratio d'effectifs desservis. Ainsi, un coût total de possession (CTP) annuel identique est attribué à chacun des effectifs desservis pour l'ensemble de la province. Ce CTP correspond au coût annuel de possession des actifs qui comprend l'amortissement, les charges d'exploitation, les frais financiers et les taxes.* » [nous soulignons]

(iii) Le tableau 1 présente les revenus requis du Transporteur, au dossier tarifaire R-4058-2018, soit une année d'établissement en coût de service, sous le niveau de détails « *Avant une Hydro* ». Les charges de service partagés ne permettent pas d'identifier les charges associées au service immobilier.

² [RLRQ, c. M-25.2](#), art. 17.1.11.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

(iv) Le tableau en page 8 présente les revenus requis du Distributeur, au dossier tarifaire R-4011-2017, soit une année d'établissement en coût de service, sous le niveau de détails « *Avant une Hydro* ». Un montant de 65 M\$ est associé au service « Immobilier » du centre de services partagés, pour l'année témoin 2018.

Demandes :

5.1. Considérant la référence (i) en préambule, veuillez indiquer s'il existe un lien entre le nombre d'ETC et les effectifs desservis. Veuillez élaborer.

Réponse :

1 **Le nombre d'ETC est un calcul qui représente une moyenne annuelle, alors que**
2 **les effectifs desservis représentent un nombre d'effectifs desservis dans un**
3 **bâtiment précis à une date donnée.**

5.2. Veuillez élaborer sur la méthode de calcul du ratio d'effectifs desservis mentionné à la référence (ii). Au besoin, veuillez illustrer à l'aide d'un exemple pour le Transporteur, le Distributeur et Hydro-Québec dans le cadre de ses activités non réglementées.

Réponse :

4 **Les effectifs desservis correspondent aux effectifs qui occupent, à une date**
5 **donnée, un bâtiment administratif appartenant à l'activité de soutien « Services**
6 **partagés – Immobilier » et exploité et entretenu par celle-ci. Ceci exclut donc**
7 **les bâtiments en territoire nordique, ainsi que les bâtiments gérés par les**
8 **postes et les centrales. Le ratio d'effectifs desservis correspond au coût total**
9 **de possession (CTP) annuel des bâtiments administratifs, appartenant à**
10 **l'activité de soutien « Services partagés – Immobilier » et exploités et**
11 **entretenus par celle-ci, divisé par les effectifs desservis.**

5.3. Veuillez préciser la nature et le montant des charges associées au service « *Immobilier* » du centre de services partagés contenues aux références (iii) et (iv) qui ne nécessitent pas de modifications en lien avec la MCC adaptée décrite à la référence (ii).

Réponse :

12 **Comme mentionné à la pièce HQTD-1, document 1 révisée³, la portion du coût**
13 **des services associés aux activités de soutien attribuable à la chaîne de valeur**
14 **continue comme auparavant de transiter à l'aide de clés de répartition à la**
15 **distinction que les clients internes ne sont plus des secteurs, mais des activités**
16 **de la chaîne de valeur.**

17 **Ainsi, l'ensemble des natures du coût complet des « Services partagés**
18 **- Immobilier » continuent de transiter à l'aide de clés de répartition et ne**
19 **nécessitent donc pas de modification en lien avec la MCC adaptée.**

³ HQTD-1, document 1 ([B-0021](#)), page 16, lignes 10 à 13.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

- 6. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 8;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 23, tableau 9;
 - (iii) Dossier R-4011-2017, Pièce [B-0020](#), p. 6 à 8, tableau 2.

Préambule :

(i) « Le groupe *Planification intégrée des besoins énergétiques et risques*, responsable de l'activité « *Planifier et prioriser* », évalue l'ensemble des besoins énergétiques et fait les analyses qui permettront l'allocation optimale des ressources financières pour les différents projets tout en considérant l'ensemble des opportunités et des risques.

Le groupe *Exploitation et expérience client*, responsable de l'activité « *Exploiter et commercialiser* », prend en charge l'approvisionnement en électricité¹, les services techniques, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des actifs de production, de transport et de distribution d'électricité, les activités en santé et sécurité, de même que toutes les interactions avec la clientèle. [...]

Note de bas de page 1 : Dans la nouvelle structure, l'activité « *Approvisionnement en électricité* » correspond aux actions nécessaires à l'acheminement de l'électron aux clients. L'activité désignée comme l'« *Approvisionnement en électricité* » sous l'ancienne structure, qui comprend entre autres les achats d'électricité, fait maintenant partie de l'activité *Planifier et prioriser*. » [nous soulignons]

(ii) Hydro-Québec présente le coût complet de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique.

TABLEAU 9 RÉVISÉ :
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE (M\$)

	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
				Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Élaborer des stratégies	41,2	64,8	106,0				
Ventes à l'exportation et développement de marchés	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser	1,2	4,3	5,5				
Gestion des approvisionnements en électricité	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire	145,9	267,2	413,2				
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	6,0	14,6	20,6	165,8	111,5	135,8	413,2
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	46,7	62,3	109,0	7,4	3,4	9,8	20,6
Expertise et soutien technique aux opérations	93,3	190,3	283,5	55,3	44,8	9,0	109,0
Exploiter et commercialiser	1 313,8	1 653,6	2 967,5				
Expérience client et commercialisation	211,3	338,7	550,0	818,1	1 398,6	750,8	2 967,4
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	172,9	229,9	402,8	-	525,7	24,4	550,0
Service technique et intégration réseau	29,2	2,5	31,7	222,2	49,6	131,0	402,8
Opération et maintenance	808,3	907,1	1 715,5	-	31,7	-	31,7
Mesurage	65,0	38,2	103,2	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Exploitation des réseaux autonomes	14,7	71,6	86,2	-	103,2	-	103,2
Autres activités non réglementées	12,4	65,6	78,0	-	86,2	-	86,2
Total	1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	992,6	3 492,1
(*) Facturation interne directe	282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total	1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 084,7	3 774,4

(iii) Dans le cadre du dossier tarifaire R-4011-2017 du Distributeur, Hydro-Québec présente les composantes détaillées des revenus requis du Distributeur, en millions de dollars.

Demandes :

6.1. Veuillez préciser en quoi « *l'approvisionnement en électricité* » relevant du groupe Exploitation et expérience client et défini comme les « *actions nécessaires à l'acheminement de l'électron aux clients* », tel que mentionné à la référence (i), se distingue de l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des actifs de production, de transport et de distribution d'électricité.

Réponse :

1 **L'Approvisionnement en électricité fait référence à la mission du groupe**
2 **Exploitation et expérience client qui doit assurer la livraison de l'électricité aux**
3 **clients. Cet approvisionnement ou livraison de l'électron se réalise par le biais**
4 **de plusieurs activités, dont celles d'exploiter et de maintenir l'ensemble des**
5 **actifs de production, transport et distribution.**

6.1.1. En tenant compte de votre réponse à la question précédente, veuillez indiquer à quelle(s) ligne(s) du Tableau de la référence (ii) se retrouvent les coûts associés à « *l'approvisionnement en électricité* » au sein de l'activité Exploiter et commercialiser. Veuillez élaborer et détailler les calculs, si requis.

Réponse :

6 **Comme mentionné en réponse à la question 6.1, la référence est générale et ne**
7 **peut s'associer précisément à une activité du groupe Exploiter et**
8 **commercialiser.**

6.2. Veuillez identifier à quelle(s) ligne(s) du Tableau de la référence (iii) se retrouvent les coûts associés à « *l'approvisionnement en électricité* » comprenant entre autres les achats d'électricité, sous l'ancienne structure mentionnée à la référence (i)). Veuillez préciser, le cas échéant, la clé de répartition des coûts associés à cette activité selon l'ancienne structure.

Réponse :

9 **Les coûts associés à l'approvisionnement, tels les achats d'électricité, sont**
10 **directement comptabilisés dans la Vue électrique en tant qu'activités de**
11 **distribution. Ces coûts, présentés au tableau de la référence (iii), ne sont pas**
12 **des charges d'exploitation et n'ont pas été impactés par la MCC adaptée.**

13 **Pour le volet des charges d'exploitation associées à la gestion des**
14 **approvisionnements et à la prévision de la demande, ces coûts sont**
15 **comptabilisés dans l'activité Gestion des approvisionnements en électricité et**
16 **sont attribués directement aux activités de distribution.**

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

7. Références : (i) Pièce [B-0021](#), p. 17, Tableau 5;
(ii) Dossier R-9001-2022, pièce [B-0003](#), p. 12;
(iii) Pièce [B-0021](#), p. 73.

Préambule :

- (i) Hydro-Québec présente le sommaire des produits et services et des clés de répartition des activités de soutien :

TABLEAU 5 :

SOMMAIRE DES PRODUITS ET SERVICES ET DES CLÉS DE RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Avant ¹			Après révision			Modification de clés de répartition ou types de cheminement de coûts
Fournisseurs internes	Produits et services	Clés de répartition ou types de cheminement de coûts	Activités de soutien	Produits et services	Clés de répartition ou types de cheminement de coûts	
VPTIC	Postes de travail TIC	Effectifs (ETC)	Technologies numériques	Postes de travail	Nombre d'ETC	Non
	Produits TIC d'entreprise	Effectifs (ETC)		Produits d'exploitation	Proportion du nombre de services de technologies numériques utilisés	Oui
	Produits d'exploitation TIC	Coûts par application				
	Radiocommunication mobile	Nombre d'appareils		Télécommunications de réseau d'énergie	Capacité de bande passante en Mbps	Oui
	Centres d'appels, consoles téléphoniques et autres	Nombre de lignes téléphoniques				
	Conduite du réseau	Nombre de sites				
	Postes et centrales	Nombre de services		Services de développement	Coûts par projet	Non
Services de développement TIC	Coûts par projet					
CSP	Immobilier	Nombre de mètres carrés	Services partagés	Immobilier	Nombre de mètres carrés	Non
		Ratio d'effectifs desservis			Oui	
	Gestion du matériel	Nombre de transactions-magasin		Gestion du matériel	Nombre de transactions-magasin	Oui
		Effectifs dédiés				
	Alimentation et hébergement	Nombre de nuitées		Alimentation et hébergement	Nombre de nuitées	Non
	Transport aérien	Nombre de passagers par miles parcourus		Transport	Nombre de passagers par miles parcourus	Non
				Soutien administratif	Pourcentage d'effort par personne	Oui
					Attribution directe	Oui
				Service industriel	Attribution directe	Oui
Environnement	Forfaitaires (\$)	Environnement	Coûts estimés	Non		
			Santé et sécurité au travail	Attribution directe	Non	
			Nombre d'ETC	Non		
Unités corporatives	Finances	Forfaitaires (\$)	Services corporatifs	Finances	Pourcentage d'effort en fonction des activités	Non
		Frais corporatifs			Frais corporatifs	Non
	Sécurité corporative	Nombre d'ETC et niveau de sécurité		Sécurité corporative	Nombre d'ETC et niveau de sécurité	Non
	Ressources humaines	Effectifs (ETC)		Talents et culture	Nombre d'ETC	Non
	Affaires juridiques	Nombre d'heures		Affaires juridiques et réglementaires ²	Attribution directe	Non
		Forfaitaires (\$)		Affaires corporatives et gouvernance	Frais corporatifs	Non
	Affaires corporatives et gouvernance	Frais corporatifs		Approvisionnement stratégique	Dollars d'engagement	Non
	Approvisionnement	Dollars d'engagement		Planification stratégique	Nombre d'ETC	Non
				Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires	Attribution directe	Non
					Pourcentage d'effort par personne	Non
Audit interne	Frais corporatifs	Audit interne	Frais corporatifs	Non		
Développement durable, relations avec les communautés et communications	Frais corporatifs	Développement durable, relations avec les communautés et communications	Frais corporatifs	Non		
Équipement	Coûts de projets et nombre d'heures	Construction	Attribution directe	Non		
IREQ	Nombre d'heures	Innovation	Nombre d'heures	Non		

Note 1 : Selon les dossiers tarifaire R-4011-2017 du Distributeur et R-4058-2018 du Transporteur
Note 2 : Avant, les « Affaires réglementaires » étaient dédiées dans les secteurs réglementés

- (ii) Dans le cadre du rapport 2022 du Distributeur déposé en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec mentionne relativement à l'évolution de l'effectif en

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

équivalent temps complet (ETC) que « *Le Distributeur n'est plus en mesure de fournir cette information sous la forme présentée antérieurement en raison de l'évolution de l'entreprise vers « Une Hydro ». » [nous soulignons]*

(iii) « *Afin d'obtenir une mesure cohérente entre les secteurs de production, de transport et de distribution, une pondération a dû être appliquée sur la volumétrie des points BDD. Le nombre important d'équipements du Distributeur ayant des points BDD aurait créé une distorsion en allouant une trop grande proportion de coûts associés à ce dernier. La pondération a été basée sur le nombre de points BDD par ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution. Cette lecture est basée sur les ETC de ces secteurs, avant la mise en place de la nouvelle organisation. Cette vue initiale, ne pourra plus être reproduite, mais elle servira de point de référence pour les ajustements futurs au nombre de points BDD.* » [nous soulignons]

Demandes :

7.1. Considérant la référence (ii), veuillez indiquer si le Distributeur et le Transporteur sont maintenant en mesure de présenter l'évolution de leur effectif respectif en ETC. Veuillez élaborer, le cas échéant, quant à l'échéance prévue pour le dépôt de cette information.

Réponse :

1 **Il ne sera plus possible de fournir l'évolution des ETC tant pour le Distributeur⁴**
2 **que pour le Transporteur⁵ puisque les employés ne sont plus spécifiquement**
3 **attitrés aux activités de distribution et de transport. Cette information n'est plus**
4 **requisse pour l'établissement des charges d'exploitation de la Vue électrique. Il**
5 **est toutefois possible de suivre l'évolution des ETC relative aux activités de la**
6 **chaîne de valeur et aux activités de soutien pour être en mesure de faire**
7 **cheminer leurs coûts dans la Vue électrique.**

7.2. Dans la mesure où le nombre d'ETC est utilisé comme clé de répartition des coûts de certains produits et services de soutien (référence (ii)) ou comme intrant dans le calcul de la clé de répartition des coûts de certaines activités de la chaîne de valeur (référence (iii)), veuillez élaborer quant à la faisabilité de la mise en œuvre de la méthodologie proposée si Hydro-Québec ne peut fournir le nombre d'ETC de façon distincte pour le Distributeur, le Transporteur et les activités non-réglées (référence (i)). Veuillez notamment élaborer quant à la pérennité des changements proposés dans le cadre du présent dossier, dans l'éventualité où la répartition des ETC entre les secteurs de la production, du transport et de la distribution varie au cours des prochaines années.

Réponse :

8 **Voir les réponses aux questions 7.1 et 9.6 à 9.8.**

⁴ Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 de la LRÉ pour l'année 2022, HQD-2, document 1 (B-0003), section 3.

⁵ Rapport annuel du Transporteur pour l'année 2022, HQT-2, document 2 (B-0022), section 4.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

- 8. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 15;
 - (ii) Pièce [B-0014](#), p. 11, Tableau R-2.1A.

Préambule :

(i) « Une fois le coût complet des activités de soutien établi, la MCC adaptée repose sur cinq types de cheminement de coûts, dont quatre sont reconnus par la Régie, soit :

A. « Frais corporatifs » : permet d'allouer le coût complet d'une partie des activités des Services corporatifs vers la Vue électrique (voir section 4.1).

B. « Facturation interne capitalisée » : permet d'imputer directement les coûts associés aux services rendus dans les projets d'investissements.

C. « Facturation interne entre les différentes activités de soutien » : à titre d'exemple, l'activité de soutien « Services partagés » qui facture la part des espaces immobiliers à l'activité de soutien « Technologies numériques », afin que cette dernière puisse établir le coût complet de ses produits et services de technologies numériques.

D. « Facturation interne directe » : permet la facturation directe des coûts de certains produits et services qui sont attribuables directement aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées d'Hydro-Québec. L'allocation des coûts se fait donc directement vers la Vue électrique.

De plus, pour la MCC adaptée, il a fallu ajouter un type de cheminement de coûts aux quatre précédemment identifiés, soit la :

E. « Facturation interne aux activités de la chaîne de valeur » : permet la facturation des coûts de certains produits et services qui sont attribuables aux activités de la chaîne de valeur, autrefois incluses dans les activités de transport, de distribution et d'activités non réglementées. Ce nouveau type de cheminement de coûts est décrit à l'étape 2 de la présente section. » [nous soulignons; notes de bas de page omises]

(ii) En réponse à la question 2.1 de DDR no.1 de la Régie, Hydro-Québec présente au Tableau en référence les données de base utilisées pour la répartition des produits et services des activités de soutien par activités de la chaîne de valeur.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

TABLEAU R-2.1A
DONNÉES DE BASE (VOLUMÉTRIE) UTILISÉES POUR LA RÉPARTITION DES PRODUITS ET SERVICES DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN PAR ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

	Elaborer des stratégies		Planifier et prioriser		Concevoir et construire			Exploiter et commercialiser						Total dans les activités de la chaîne de valeur
	Travaux à l'exportation et développement de marchés	Destin des approvisionnement en Aisotruts	Destin des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Conception et révision du système énergétique et infrastructure	Exploits et soutien technique aux opérations	Expérience client et commercialisation	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Service technique et intégration réseau	Opération et maintenance	Mesurage	Exploitation des réseaux autonomes	Autres activités non réglementées		
Technologies numériques														
Postes de travail														
Nombre d'ETC	196	12	98	365	1 130	1 384	1 195	487	5 431	449	245	140	11 128	
Télécommunications de réseau d'énergie														
Capacité de bande passante en Mbps	17 666	-	-	-	682	-	172 927	1	10 213	850	-	-	202 372	
Produits d'exploitation														
Proportion du nombre de services de technologies numériques utilisés	653	-	-	4 545	2 665	20 450	3 453	-	21 100	1 759	-	27	54 742	
Services de développement														
Coûts par projet (attribution directe ¹)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Services partagés														
Immobilier														
Nombre de mètres carrés	10 723	-	-	388	2 529	802	3 292	452	151 632	12 634	227	57	162 724	
Nombre d'effectifs desservis	161	36	88	327	1 030	1 363	727	389	2 637	244	166	102	7 627	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transport														
Nombre de passagers par milles parcourus	27 163	-	64 943	20 601	1 758 774	54 381	1 645 687	28 835	13 218 199	1 100 598	13 465	51 422	17 682 455	
Nombre de véhicules	3	-	5	-	204	7	328	488	33 222	2 796	245	181	37 538	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Alimentation et hébergement														
Nombre de nuitées	-	-	78	-	6 136	-	10 135	-	88 251	7 182	-	1 315	111 085	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gestion du matériel														
Nombre de transactions-magasin	7 610	-	465	1 831	10 920	2 448	7 744	16 667	484 523	40 343	8 536	4 505	585 913	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Service industriel														
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Soutien administratif														
Pourcentage d'effort par personne	-	-	-	0,50%	1,24%	9,45%	2,38%	5,09%	63,24%	5,26%	2,56%	0,75%	90,47%	
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Environnement														
Coûts estimés (attribution directe ¹)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Santé et sécurité au travail														
Nombre d'ETC	196	12	98	365	1 130	1 384	1 195	487	5 431	449	245	140	11 128	
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Services corporatifs														
Finances														
Pourcentage d'effort par personne en fonction des activités	0,38%	0,17%	0,26%	1,18%	18,02%	4,83%	3,12%	1,73%	22,76%	1,88%	0,87%	0,59%	55,80%	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sécurité corporative														
Nombre d'ETC et niveau de sécurité	0,73%	0,05%	0,36%	1,37%	4,24%	5,19%	4,48%	1,83%	37,57%	1,08%	0,62%	0,53%	58,65%	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Talents et culture														
Nombre d'ETC	196	12	98	365	1 130	1 384	1 195	487	5 431	449	245	140	11 128	
Attribution directe ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Approvisionnement stratégique														
Dollars d'engagement	25 499 278 \$	467 128 \$	7 335 439 \$	43 643 025 \$	21 944 590 \$	70 112 068 \$	3 702 011 \$	46 480 454 \$	479 550 701 \$	38 970 033 \$	23 357 049 \$	140 373 114 \$	901 043 921 \$	
Affaires juridiques et réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Planification stratégique														
Nombre d'ETC	196	12	98	365	1 130	1 384	1 195	487	5 431	449	245	140	11 128	
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gestion intégrée des risques de l'entreprise														
et Valorisation des stratégies d'affaires	20,39%	-	1,01%	14,02%	-	8,05%	6,87%	0,62%	4,68%	0,38%	0,31%	0,45%	56,68%	
Pourcentage d'effort par personne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Innovation														
Nombre d'heures (attribution directe ¹)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Construction														
Attribution directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

1 : Ajout de la clé «Attribution directe», afin d'uniformiser et de faciliter l'analyse et la compréhension des données financières.

[nous surlignons]

Demande :

8.1. Considérant la référence (i), veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de la Régie selon laquelle l'écart entre 100 % et les données figurant dans la colonne Total dans les activités de la chaîne de valeur, pour les services de soutien administratif, finances, sécurité corporative et gestion intégrée des risques de l'entreprise et valorisation des stratégies d'affaires (référence (ii)), correspond au coût des produits et services des activités de soutien facturé entre celles-ci.

Réponse :

- 1 **HQTD le confirment, à une nuance près.**
- 2 **En effet, en plus de correspondre principalement aux coûts des produits et**
- 3 **services des activités de soutien facturés entre elles, ces écarts comprennent**
- 4 **également la part associée à l'activité Construction qui est capitalisée et**
- 5 **imputée directement aux projets d'investissements sans passer par les charges**
- 6 **d'exploitation.**

**ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR
VERS LA VUE ÉLECTRIQUE**

- 9. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 21;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 23;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 72 et 73;
 - (iv) Dossier R-3981-2016, phase 2, pièce [B-0161](#), p. 13 et 14.

Préambule :

- (i) « *Étape 4 : Faire cheminer le coût des activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique*

Le coût complet des activités de la chaîne de valeur est établi et doit maintenant cheminer vers la Vue électrique.

Pour ce faire, des clés de répartition ont été identifiées pour chacune des activités et sous-activités, le cas échéant. Ces clés ont été établies de façon à représenter la consommation qui doit être allouée aux activités réglementées et non réglementées. Le principe sous-jacent au cheminement des coûts consiste à attribuer directement ces derniers à l'une ou l'autre des activités de l'organisation lorsque la prestation de travail le permet. Lorsque l'attribution directe n'est pas possible, les coûts sont alors répartis entre les activités de l'organisation en utilisant une ou des clés de répartition.

Clés de répartition des activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique

Le tableau 8 présente le sommaire des activités et sous-activités de la chaîne de valeur ainsi que leurs clés de répartition respectives.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

**TABLEAU 8 :
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES CLÉS DE RÉPARTITION DE LA CHAÎNE DE VALEUR**

Activités de la chaîne de valeur	Sous-activités	Clés de répartition
Ventes à l'exportation et développement de marchés		Attribution directe
Gestion des approvisionnement en électricité		Attribution directe
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements		Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures		Heures projet
		Attribution directe
Expertise et soutien technique aux opérations	Expertise	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation
	Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges
Expérience client et commercialisation	Commercialisation	Attribution directe
	Expérience client	
	Efficacité énergétique	
	Mobilité	
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences
	Conduite du réseau	Points BDD pondérés
Service technique et intégration au réseau de distribution		Attribution directe
Opération et maintenance	Maintenance directe	Attribution directe des heures et des coûts
	Support opérations et maintenance	Heures de réalisation des travaux (opérationnels)
	Maîtrise de la végétation	Attribution directe
Dollars de contrats de végétation		
Mesurage		Attribution directe
Exploitation des réseaux autonomes		Attribution directe

[nous soulignons] »

(ii) Hydro-Québec fournit le sommaire des activités et des clés de répartition de la chaîne de valeur de la manière suivante :

**TABLEAU 9 RÉVISÉ :
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE (M\$)**

	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
				Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Élaborer des stratégies	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Ventes à l'exportation et développement de marchés	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Gestion des approvisionnements en électricité	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire	145,9	267,2	413,2	165,8	111,5	135,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,0
Expertise et soutien technique aux opérations	93,3	190,3	283,5	103,1	63,3	117,1	283,5
Exploiter et commercialiser	1 313,8	1 653,6	2 967,5	818,1	1 398,6	750,8	2 967,4
Expérience client et commercialisation	211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,4	550,0
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	172,9	229,9	402,8	222,2	49,6	131,0	402,8
Service technique et intégration réseau	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance	808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Mesurage	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total	1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	992,6	3 492,1
(+) Facturation interne directe	282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total	1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 084,7	3 774,4

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

(iii) « Pour l'allocation des coûts associés à la sous-activité Conformité et fiabilité, la clé de répartition prend en compte le nombre de normes et d'exigences en vigueur qui régissent les domaines pouvant affecter la fiabilité du réseau d'Hydro-Québec. Une proportion par secteur (production, transport et distribution) est ensuite établie, basée sur le nombre de normes et d'exigences pour lesquelles celles-ci sont applicables.

Les coûts résiduels correspondant à la sous-activité Conduite du réseau sont répartis dans la Vue électrique selon la clé de répartition des points banque de données (BDD) pondérés. Les points BDD représentent des éléments d'information sur les actifs installés sur le réseau. Cette notion avait été introduite comme base de facturation des activités de téléconduite du Transporteur au Producteur.

Afin d'obtenir une mesure cohérente entre les secteurs de production, de transport et de distribution, une pondération a dû être appliquée sur la volumétrie des points BDD. Le nombre important d'équipements du Distributeur ayant des points BDD aurait créé une distorsion en allouant une trop grande proportion de coûts associés à ce dernier. La pondération a été basée sur le nombre de points BDD par ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution. Cette lecture est basée sur les ETC de ces secteurs, avant la mise en place de la nouvelle organisation. Cette vue initiale, ne pourra plus être reproduite, mais elle servira de point de référence pour les ajustements futurs au nombre de points BDD.

Avec les points BDD par ETC (points BDD pondérés) et en ayant comme balise la volumétrie associée aux points BDD de transport, il est possible de pondérer les points BDD pour les secteurs de la production et de la distribution. Cette mesure est plus représentative des efforts à réaliser en lien avec le volet Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux. » [nous soulignons]

(iv) Dans le cadre du dossier R-3981-2016, phase 2, les services de télé-conduite sont définis de la manière suivante :

« Services de télé-conduite : le coût des services de téléconduite correspond au coût complet de l'activité auquel est appliquée une base de facturation permettant d'effectuer la répartition des coûts. La base de facturation utilisée est le pourcentage des points de banque de données (« BDD »). Les points BDD représentent des éléments d'information sur les actifs installés sur le réseau. Ils permettent d'obtenir diverses informations sur les appareils nécessaires à la téléconduite. Le pourcentage des points BDD du Producteur est établi en fonction du nombre de points BDD liés aux actifs de celui-ci par rapport aux actifs totaux pour lesquels le Transporteur effectue la télé-conduite. Ce pourcentage utilisé pour la facturation est mis à jour annuellement afin de tenir compte des changements survenus sur le réseau, tel que l'ajout d'équipement. » [nous soulignons]

Demandes :

9.1. Veuillez préciser les contraintes à l'attribution directe des coûts de Conformité et fiabilité.

Réponse :

1 **La principale contrainte provient du fait que les employés qui mettent en œuvre**
2 **les normes et exigences de fiabilité, en font la surveillance et le rendre-compte**
3 **et le font de façon transversale pour l'entreprise. Les ressources ne sont donc**
4 **pas dédiées à un secteur d'activité et certaines des normes sur lesquelles une**
5 **ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs d'activités.**

6 **De plus, puisqu'il est impossible de faire des imputations par feuille de temps,**
7 **l'attribution directe des coûts n'est pas envisageable.**

9.2. Veuillez élaborer sur le choix d'une clé de répartition pour l'activité Conformité et fiabilité basée sur le nombre de normes et exigences (référence (i)).

Réponse :

8 **La clé de répartition basée sur le nombre de normes et d'exigences a été**
9 **retenue car elle permet de refléter les efforts déployés par les ressources de la**
10 **sous-activité durant l'année selon le secteur d'activité, soit la production, le**
11 **transport ou la distribution.**

12 **Même si, individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le**
13 **même effort sur une base annuelle, la clé de répartition permet de brosser un**
14 **portrait fidèle de la répartition des efforts des diverses ressources. De plus, le**
15 **nombre de normes et d'exigences fait l'objet d'une révision annuelle, ce qui en**
16 **fait une donnée stable avec une méthodologie connue.**

9.3. Veuillez préciser si Hydro-Québec peut produire les coûts de conformité et fiabilité par norme ou exigence. Si oui, veuillez commenter la possibilité de recourir à une clé de répartition qui tiendrait compte de l'importance relative (en \$) des normes et exigences et de l'entité (Transport, Distribution, Non-réglementé) qui en est responsable.

Réponse :

17 **Non, il n'est pas possible de produire les coûts par norme ou exigence. Pour y**
18 **parvenir, il faudrait, entre autres, isoler le temps des employés par norme ou**
19 **exigence, ce qui représente un effort important étant donné qu'il y a plus de 600**
20 **exigences.**

21 **De plus, l'application d'une clé serait toujours requise puisque ce ne sont pas**
22 **tous les efforts ou les coûts qui peuvent être associés directement à une norme**
23 **ou exigence précise.**

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

9.4. En lien avec les références (iii) et (iv), veuillez fournir des exemples concrets d'éléments d'information d'actifs de transport, d'actifs de distribution et d'actifs de production.

Réponse :

1 **Les points BDD regroupent, entre autres, l'ensemble des appareils, leurs**
2 **annonceurs, les points d'états et de signalisation ainsi que des points de**
3 **mesure électrique. Ces points permettent de détecter, par exemple, si un**
4 **appareil est ouvert ou fermé, si une alarme est activée ou encore le niveau de**
5 **tension de cet appareil.**

9.5. Veuillez préciser la nature des coûts (matériels ou autres) de la sous-activité Conduite du réseau.

Réponse :

6 **La nature des responsabilités de la sous-activité Conduite du réseau consiste,**
7 **entre autres, en l'exploitation des réseaux et centrales, l'exploitation mobile et**
8 **le contrôle du système énergétique. À titre d'exemple, on y retrouve (de façon**
9 **non exhaustive) la rédaction de plan de manœuvre, la délivrance de régime de**
10 **travail, la réalisation d'inspection, la gestion des interconnexions ou encore la**
11 **coordination des mesures d'urgence opérationnelles.**

12 **La planification et la gestion des retraits ainsi que l'établissement de stratégies**
13 **de conduite du système énergétique font également partie des responsabilités**
14 **de cette sous-activité.**

9.6. Veuillez élaborer sur la distorsion d'appliquer une répartition simple aux points de BDD ou par points de BDD ou au volume de BDD entre le Producteur, le Transporteur et le Distributeur, et donc de la nécessité d'appliquer cette pondération par ETC, tel que prévu à la référence (iii). Dans votre réponse, veuillez notamment commenter l'importance relative des équipements du Distributeur ayant des points de BDD.

Réponse :

15 **L'application d'une volumétrie de points BDD sans pondération comme clé de**
16 **répartition engendrerait des coûts au niveau du Distributeur qui ne reflèteraient**
17 **pas la réalité opérationnelle de la sous-activité Conduite du réseau. En effet,**
18 **comme illustré au tableau R-9.6, sans l'application d'une pondération, les coûts**
19 **de la sous-activité Conduite du réseau auraient été majoritairement associés au**
20 **Distributeur, ce qui ne reflète pas les efforts engendrés dans cette sous-activité.**

**TABLEAU R-9.6 :
RÉPARTITION DES POINTS BDD PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS**

	Points BDD ¹	
Transport	341 354	16%
Distribution	1 721 011	80%
Production	85 552	4%

1 - Données de juillet 2022, ajustées pour tenir compte de la téléconduite entre Transport et Production

1 **Ainsi, par exemple, pour une ligne de distribution, il est possible d'avoir environ**
2 **350 points BDD, mais seulement de 1 à 3 points parmi ceux-ci qui seront**
3 **télésignalés. Ce sont sur ces points de télésignalisation que se trouvent les**
4 **alarmes à partir desquelles des actions pourraient être requises. Donc, prendre**
5 **l'ensemble des points BDD sans pondération ne refléterait pas la réalité**
6 **opérationnelle et n'attribuerait pas les coûts de façon équitable entre les**
7 **secteurs d'activités.**

8 **Par ailleurs, prendre uniquement les points avec télésignalisation pour le**
9 **réseau de distribution n'apporterait pas la comparabilité requise entre les**
10 **secteurs d'activités. Afin d'atteindre cette comparabilité, qui permet une**
11 **répartition des coûts reflétant la réalité opérationnelle, une pondération des**
12 **points BDD a été effectuée en ayant comme base des ETC.**

13 **Enfin, l'application d'une pondération sur une notion connue a permis d'ajuster**
14 **la clé et de faire une répartition des coûts qui est le reflet des efforts engendrés**
15 **par les activités à l'interne.**

- 9.6.1. *Veillez expliquer et justifier que cette pondération se fasse par « ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution ».*

Réponse :

16 **La pondération a été effectuée sur la base des ETC occupants des emplois**
17 **critiques afin d'obtenir une clé de répartition qui reflète les efforts engendrés**
18 **par secteurs d'activités. L'utilisation directe de l'ETC comme clé de répartition**
19 **n'était pas possible, car les employés seront appelés à travailler de façon**
20 **transversale dans l'organisation.**

21 **Afin de rendre comparables les efforts entre les secteurs d'activités, le ratio de**
22 **points BDD par ETC occupant des emplois critiques a été utilisé. Les ETC**
23 **occupants des emplois critiques sont ceux, dans cette sous-activité, dont le**
24 **travail sera influencé par les informations captées par les points BDD.**

25 **Ce ratio permet donc de tenir compte de la réalité opérationnelle (nombre de**
26 **points BDD par ETC critiques pour chacun des secteurs) et d'estimer ce que**

1 **seraient les points BDD si une base commune (ratio du Transporteur dans ce**
2 **cas) était appliquée afin d'éliminer le biais de la disparité du volume de points**
3 **BDD entre les secteurs.**

9.7. Aux fins de la pondération sur la volumétrie des points de BDD (référence (iii)), veuillez commenter la possibilité d'utiliser les ETC des secteurs de la production, du transport et de la distribution en fonction de la structure « *Après Une Hydro* ».

Réponse :

4 **Il n'y a plus d'ETC associés spécifiquement aux secteurs de la production, du**
5 **transport et de la distribution dans la nouvelle organisation.**

9.8. Concernant la clé de répartition Points de BDD pondérés, en lien avec le deuxième extrait souligné de la référence (iii), veuillez préciser comment seront effectués les ajustements futurs au nombre de points BDD.

Réponse :

6 **Les points BDD seront lus de façon annuelle. En revanche, les ETC qui sont à**
7 **la base de la pondération resteront les mêmes à moins de changements**
8 **importants dans les pratiques d'affaires.**

9.8.1. Veuillez préciser si ces ajustements tiendront compte des changements survenus sur le réseau, tel que l'ajout d'équipement (référence (iv)).

Réponse :

9 **Oui, car les nouveaux équipements ont des points BDD.**

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

- 10. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 15, tableau 3;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 24, figure 6;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 20, tableau 7;
 - (iv) Pièce [B-0021](#), p. 81, Tableau A4-1.

Préambule :

- (i) «

TABLEAU 3 :
COÛT COMPLET DES PRODUITS ET SERVICES RENDUS PAR LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN (M\$)

	Activités de soutien					Total
	Technologies numériques	Services partagés	Services corporatifs	Innovation	Construction	
Charges d'exploitation	939,0	1 001,2	717,9	125,6	58,7	2 842,4
Masse salariale	516,3	337,2	432,5	70,4	8,4	1 364,8
Salaires de base	345,6	218,7	287,9	49,2	5,6	906,9
Temps supplémentaire	8,5	13,6	4,6	0,3	0,2	27,2
Primes et revenus divers	13,7	9,6	17,7	0,8	0,1	41,9
Avantages sociaux	52,6	35,1	43,2	7,4	0,9	139,2
Charge de retraite	95,9	60,2	79,0	12,8	1,6	249,5
Autres charges directes	377,5	320,9	114,2	13,9	52,5	879,0
Dépenses de personnel et indemnités	2,6	5,3	6,2	-	0,2	14,3
Services externes	162,5	185,0	72,2	5,5	52,0	477,3
Stocks et autres	212,4	130,6	35,9	8,4	0,2	387,5
Charges des activités de soutien	176,4	367,9	172,4	44,1	4,4	765,1
Coûts capitalisés	(131,2)	(24,7)	(1,2)	(2,9)	(6,6)	(166,5)
Revenus externes	-	(16,8)	(2,8)	-	-	(19,6)
Autres charges	150,1	82,5	8,9	7,0	-	248,6
Achats d'électricité et combustibles	-	4,3	-	-	-	4,3
Amortissement	131,9	59,0	7,2	6,2	-	204,3
Taxes	0,2	9,8	0,0	0,5	-	10,5
Frais financiers	18,0	9,5	1,7	0,3	-	29,4
Coût complet des produits services rendus avant autres coûts	1 089,1	1 067,0	724,0	132,6	58,7	3 071,3
Autres coûts non répartis par activités de soutien						19,0
Coût complet des produits et services rendus						3 090,3

Étape 1b : Répartir le coût complet des activités de soutien selon cinq types de cheminement de coûts

Une fois le coût complet des activités de soutien établi, la MCC adaptée repose sur cinq types de cheminement de coûts, dont quatre sont reconnus par la Régie, soit :

A. « Frais corporatifs » : permet d'allouer le coût complet d'une partie des activités des Services corporatifs vers la Vue électrique (voir section 4.1).

B. « Facturation interne capitalisée » : permet d'imputer directement les coûts associés aux services rendus dans les projets d'investissements.

C. « Facturation interne entre les différentes activités de soutien » : à titre d'exemple, l'activité de soutien « Services partagés » qui facture la part des espaces immobiliers à l'activité de

soutien « Technologies numériques », afin que cette dernière puisse établir le coût complet de ses produits et services de technologies numériques.

D. « Facturation interne directe » : permet la facturation directe des coûts de certains produits et services qui sont attribuables directement aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées d'Hydro-Québec. L'allocation des coûts se fait donc directement vers la Vue électrique. » [nous soulignons; nous surlignons; note de bas de page omise]

(ii) Hydro Québec illustre le schéma de cheminement de coût des activités de soutien :

**FIGURE 6 :
RAPPEL DE LA SÉQUENCE DU CHEMINEMENT DES COÛTS DE LA MCC ADAPTÉE⁵**



(iii) Hydro-Québec fournit le coût complet des activités de la chaîne de valeur au tableau suivant :

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

TABLEAU 7 :
CÔÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR (M\$)

	Élaborer des stratégies	Planifier et prioriser	Concevoir et construire			Exploiter et commercialiser							Total
	Veues à l'opération et développement de marchés	Decision des approvisionnement en électricité	Decision des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Spécifier et soumettre technique aux opérations	Expérience client et commercialisation	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Service technique et intégration réseaux	Opération et maintenance	Message	Exploitation des réseaux autonomes	Autres activités non réglementées (1)	
Charges d'exploitation	88,8	5,5	20,6	102,4	277,6	547,4	399,5	31,7	1 715,3	103,2	86,2	78,0	3 456,3
Masse salariale	42,3	4,5	14,4	64,8	198,1	180,0	222,6	74,5	808,9	59,1	39,8	24,6	1 733,5
Salaires de base	27,5	3,1	9,7	44,4	130,9	120,0	128,9	47,7	472,2	39,4	22,4	15,7	1 062,0
Temps supplémentaire	0,3	0,0	0,3	0,4	5,4	1,9	22,3	4,9	77,6	1,4	4,8	1,1	120,2
Primes et revenus divers	3,2	0,1	0,3	0,8	5,0	6,1	15,7	1,2	53,5	1,2	2,9	1,0	90,8
Avantages sociaux	4,1	0,5	1,5	6,7	19,9	18,2	19,6	7,2	71,9	6,0	3,4	2,4	161,4
Charge de retraite	7,2	0,8	2,7	12,5	36,9	33,8	36,1	13,5	133,8	11,1	6,3	4,4	299,1
Autres charges directes	5,2	(0,3)	1,8	13,3	30,6	160,7	20,0	1,9	518,0	6,3	35,6	90,6	883,8
Dépenses de personnel et indemnités	1,6	-	(0,4)	0,4	2,7	1,7	4,2	1,1	22,7	0,9	1,9	0,1	36,7
Services externes	20,2	0,1	1,3	12,8	24,6	56,7	4,5	0,4	382,8	1,3	17,2	3,9	525,9
Stocks, achats, locations et autres	(16,5)	(0,3)	0,9	0,1	3,4	102,3	11,3	0,5	112,5	4,1	16,5	80,5	321,1
Charges des activités de soutien	41,2	1,2	6,0	46,7	93,3	211,3	172,9	29,2	808,3	65,0	14,7	12,4	1 502,1
Charges des supports de proximité	-	-	0,1	0,5	1,4	7,0	3,6	2,7	24,8	2,2	1,3	0,4	44,0
Coûts capitalisés et autres cheminement	0,1	0	(1,7)	(22,8)	(45,7)	(11,7)	(19,5)	(76,6)	(444,8)	(29,4)	(5,2)	(50,0)	(707,1)
Autres charges	17,2	-	-	6,5	5,9	2,7	3,3	(8,1)	0,2	-	-	-	35,8
Achats d'électricité et combustibles	-	-	-	-	-	-	3,3	-	-	-	-	-	3,3
Amortissement	11,6	-	-	6,5	5,9	0,9	-	(0,1)	-	-	-	-	24,8
Taxes	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4
Frais financiers	5,2	0	0	0	0	1,8	0	0	0,2	0	0	0	7,2
Coût complet des activités de la chaîne de valeur	106,0	5,5	20,6	100,0	283,5	550,0	402,8	31,7	1 715,5	103,2	86,2	78,0	3 462,1

Note 1 : Les autres activités non réglementées font l'objet d'une allocation directe.

[nous surlignons]

(iv) Le Tableau A4-1 présente les charges d'exploitation et facturation interne émise au Plan d'affaires 2022 avant « Une Hydro ». Les coûts capitalisés sont fournis en présentant de manière distincte le montant associé aux Prestations de travail et celui associé à la Gestion de matériel.

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

TABLEAU A4-1 :
CHARGES D'EXPLOITATION ET FACTURATION INTERNE ÉMISE AU PLAN D'AFFAIRES 2022 AVANT
« UNE HYDRO » (M\$)

	Transporteur	Distributeur
Charges d'exploitation	1 119,8	1 568,0
Charges brutes directes	747,9	1 180,9
Masse salariale	546,7	734,8
Salaires de base	339,8	448,9
Temps supplémentaire	31,4	62,1
Primes et revenus divers	29,4	32,2
<i>Régime de rémunération incitative selon la performance</i>	3,8	4,2
<i>Autres</i>	25,6	28,0
Avantages sociaux	146,0	191,6
<i>Coût de retraite</i>	94,8	123,9
<i>Autres avantages sociaux</i>	51,2	67,7
Autres charges directes	201,2	502,7
Dépenses de personnel et indemnités	11,9	17,4
Services externes	97,1	228,5
<i>Maîtrise de la végétation</i>	-	102,1
<i>Autres</i>	-	126,4
Dépense de mauvaises créances	-	89,0
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres	92,2	167,7
Récupération de coûts	-	(56,6)
Charges de services partagés	540,2	804,9
Technologies de l'information et des communications	229,1	304,8
Centre de services partagés	117,9	287,9
Unités corporatives	104,0	159,1
Production	25,1	2,2
Distribution / Transporteur	13,0	4,8
Équipement	17,5	4,8
Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ)	33,6	41,4
Coût de retraite non réparti par produits	-	-
Coûts capitalisés	(168,3)	(417,8)
Prestations de travail	(161,8)	(374,3)
Gestion de matériel	(6,5)	(43,5)
Facturation interne émise	(83,6)	(46,6)
Actifs de télécommunications	(48,0)	-
Services de téléconduite	(16,7)	-
Bureau de conformité	(0,9)	-
Exploitation des installations	(1,9)	-
Formation PNE	(0,8)	-
Maintenance et services spécialisés	(9,5)	-
Location d'attaches et de conduits	-	(2,8)
Refacturation d'espaces	(5,8)	(39,9)
Mesurage et autres services	-	(3,9)

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

Demandes :

10.1. Considérant que la ligne « *B. Facturation interne capitalisée* » est relative aux activités de soutien (référence à (ii)), veuillez concilier le montant associé de 350,2 M \$ avec le montant « *Coûts capitalisés* » de 166,5 M\$ en référence (i) et relatif également aux activités de soutien. Veuillez élaborer sur les différences entre ces deux montants.

Réponse :

1 **Ces montants représentent deux notions différentes. Dans le cas des « coûts**
2 **capitalisés », ce sont les charges capitalisables pour les projets propres à**
3 **chacune des activités de soutien. Les montants de « facturation interne**
4 **capitalisée » représentent, quant à eux, les charges capitalisables pour les**
5 **projets que chaque activité de soutien développe pour d'autres activités,**
6 **qu'elles soient de soutien ou de la chaîne de valeur.**

10.2. Veuillez détailler la ligne « *Coûts capitalisés et autres cheminements* » de la référence (iii) en distinguant le montant des Coûts capitalisés et le montant des Autres cheminements.

Réponse :

7 **Les coûts capitalisés représentent la totalité des coûts de cette ligne, soit**
8 **707,1 M\$.**

10.2.1. Pour le montant Coûts capitalisés, veuillez détailler selon « *Prestations de travail* » et « *Gestion de matériel* », soit le niveau de détails fourni à la référence (iv).

Réponse :

9 **Le montant de Prestations de travail est de 644,7 M\$ et celui de Gestion du**
10 **matériel est de 62,4 M\$.**

10.2.2. Veuillez préciser le contenu des Autres cheminements.

Réponse :

11 **Les Autres cheminements ont été ajoutés afin de permettre de distinguer, au**
12 **besoin, les prestations de travail qui ne sont pas capitalisées mais réalisées**
13 **entre les activités.**

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

10.3. En références (i) et (iii), veuillez préciser la nature des frais financiers pour les activités de soutien de même que pour les activités de la chaîne de valeur.

Réponse :

1 **Comme auparavant, Hydro-Québec utilise une approche intégrée dans le cadre**
 2 **de ses activités de financement. Ainsi, la nature des frais financiers n'a pas**
 3 **changé.**
 4 **Les frais financiers attribuables aux activités de soutien et aux activités de la**
 5 **chaîne de valeur sont en lien avec le financement des actifs détenus par ces**
 6 **activités respectives.**

11. Références : (i) Pièce [B-0021](#), p. 32 et 33, tableaux 16 et 17;
 (ii) Pièce [B-0021](#), p. 81, tableau A4-1.

Préambule :

(i) Hydro-Québec présente aux tableaux 16 et 17 les composantes des revenus requis affectées par la MCC adaptée, pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur.

En notes de bas de pages associées à la ligne « *Revenus de facturation interne* » de chacun des tableaux, il est précisé « *Dorénavant seuls les coûts afférents aux actifs sont sujets à une refacturation interne.* »

(ii) Hydro-Québec présente, dans un tableau conjoint pour le Transporteur et le Distributeur, les charges d'exploitation et la facturation interne émise au plan d'affaires 2022 selon le niveau d'information utilisé avant « Une Hydro ». Elle fournit le niveau de détails de la facturation interne émise comme suit :

Facturation interne émise	(83,6)	(46,6)
Actifs de télécommunications	(48,0)	-
Services de téléconduite	(16,7)	-
Bureau de conformité	(0,9)	-
Exploitation des installations	(1,9)	-
Formation PNE	(0,8)	-
Maintenance et services spécialisés	(9,5)	-
Location d'attaches et de conduits	-	(2,8)
Refacturation d'espaces	(5,8)	(39,9)
Mesurage et autres services	-	(3,9)

Demandes :

11.1. Veuillez répartir les montants de la ligne « *Revenus de facturation interne* » des deux tableaux de la référence (i), pour les colonnes « *Avant Une Hydro* » et « *Après Une Hydro* », selon le niveau de détail de la référence (ii).

Réponse :

1 Le détail des Revenus de facturation interne est présenté au tableau R-11.1.

**TABLEAU R-11.1 :
REVENUS DE FACTURATION INTERNE DÉTAILLÉS (2022, M\$)**

	Transporteur		Distributeur	
	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Avant Une Hydro	Après Une Hydro
Revenus de facturation interne	(83,6)	(100,8)	(46,6)	(51,4)
Actifs de télécommunications	(48,0)	(83,1)	-	-
Services de téléconduite	(16,7)	(0,2)	-	-
Bureau de conformité	(0,9)	s.o	-	-
Exploitation des installations	(1,9)	s.o	-	-
Formation PNE	(0,8)	s.o	-	-
Maintenance et services spécialisés	(9,5)	s.o	-	-
Location d'attaches et de conduits	-	-	(2,8)	(2,8)
Refacturation d'espaces	(5,8)	(17,5)	(39,9)	(48,6)
Mesurage et autres services	-	-	(3,9)	s.o

11.2. Veuillez expliquer pourquoi dorénavant seuls les coûts afférents aux actifs sont sujets à une refacturation interne (référence (i)) et préciser quels autres types de coûts auparavant inclus dans la Facturation interne ne le sont plus. Veuillez justifier votre réponse.

Réponse :

2 **Seule la facturation des coûts provenant de l'utilisation des actifs demeure**
3 **encore associée au Transporteur ou au Distributeur et continue de s'appliquer.**
4 **Les charges inhérentes aux services rendus et matériel utilisé étant maintenant**
5 **regroupées dans les activités de la chaîne de valeur, ces coûts sont dorénavant**
6 **attribués à l'activité concernée par le processus de comptabilité par activités à**
7 **partir des clés de répartition qui tiennent compte de ces éléments. Par**
8 **conséquent, pour le volet des revenus de facturation interne en lien avec ces**
9 **activités, il n'est plus requis pour le Transporteur ou le Distributeur de facturer**
10 **des coûts provenant de services offerts aux autres activités de l'entreprise**
11 **puisque leurs sont attribués directement.**

11.2.1. Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles la MCC adaptée résulte en une augmentation des revenus de facturation interne, tant pour le Transporteur (passant de -83,6 M\$ à -100,8 M\$) que pour le Distributeur (passant de -46,6 M\$ à -51,4 M\$).

Réponse :

12 **Au niveau du Transporteur, la hausse des Revenus de facturation interne**
13 **s'explique principalement par les éléments suivants :**

- 14 • **Actifs de télécommunication : Révision de la bande passante affectée à**
15 **chaque site de l'entreprise à la suite du déploiement de nouveaux outils.**

- 1 La quote-part consommée par les clients autres que Transport a été
2 ajustée à la hausse ;
- 3 • Refacturation d'espaces : Auparavant, cette refacturation était nette de
4 la consommation du Transporteur. Désormais, il ne consomme plus
5 d'espaces, puisqu'il n'y a plus d'ETC spécifiquement attitrés au secteur
6 d'activités de transport. Par conséquent, le montant total est refacturé
7 en entier ;
 - 8 • Services de téléconduite et autres : Ces coûts, qui représentaient
9 l'échange de services, sont dorénavant pris en compte dans la
10 comptabilité par activités.

11 Au niveau du Distributeur, les éléments suivants expliquent la hausse des
12 Revenus de facturation interne :

- 13 • Refacturation d'espaces : Auparavant, cette refacturation était nette de
14 la consommation du Distributeur. Désormais, il ne consomme plus
15 d'espaces, puisqu'il n'y a plus d'ETC spécifiquement attitrés au secteur
16 d'activités de distribution. Par conséquent, le montant total est refacturé
17 en entier ;
- 18 • Mesurage et autres services : Ces coûts sont dorénavant pris en compte
19 dans la comptabilité par activités.

12. Références :
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 15;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 23, tableau 9 révisé;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 32 et 33, tableaux 16 et 17.

Préambule :

(i) Hydro-Québec mentionne que la MCC adaptée repose sur cinq types de cheminement de coûts, dont quatre reconnus par la Régie, notamment la facturation interne directe, qu'il explique de la manière suivante :

« D. « Facturation interne directe » : permet la facturation directe des coûts de certains produits et services qui sont attribuables directement aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées d'Hydro-Québec. L'allocation des coûts se fait donc directement vers la Vue électrique. » [nous soulignons]

(ii) Le montant de facturation interne directe, totalisant 282,3 M\$, est réparti à travers la Vue électrique, soit entre Transport, Distribution et Non-réglementé.

(iii) Hydro-Québec présente au tableau 16 le portrait avant et après Une Hydro pour le Transporteur. Pour la facturation interne directe, la mention « s.o. » est faite pour « Avant Une Hydro » et un montant de 99,5 M\$ est indiqué pour « Après Une Hydro ».

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

Hydro-Québec présente au tableau 17 le portrait avant et après Une Hydro pour le Distributeur. Pour la facturation interne directe, la mention « s.o. » est faite pour « *Avant Une Hydro* » et un montant de 90,8 M\$ est indiqué pour « *Après Une Hydro* ».

Demandes :

12.1. Veuillez détailler le montant de la ligne « *Facturation interne directe* » (référence (ii)) en précisant les produits et services qui le composent, pour chacune des entités de la Vue électrique (Transport, Distribution, Non réglementé).

Réponse :

1 **Le tableau R-12.1 présente la Facturation interne directe de façon détaillée.**

**TABLEAU R-12.1 :
FACTURATION INTERNE (FI) DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES (2022, M\$)**

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
Technologies numériques	19,5	30,7	23,1	73,3
Télécommunications de réseau d'énergie	6,8	12,1	11,5	30,4
Services de développement	12,7	18,6	11,6	42,9
Services partagés	11,6	5,1	22,0	38,7
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1			1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
Services corporatifs	20,8	10,0		30,8
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0		30,8
Innovation	37,6	43,6	35,3	116,5
Construction	10,0	1,4	11,7	23,1
FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	99,5	90,8	92,1	282,4

12.2. Veuillez expliquer pourquoi aucun montant ne peut être précisé en référence (iii) pour cette rubrique de coûts dans la colonne « *Avant Une Hydro* » (mention « s.o. »), considérant qu'il s'agit d'un cheminement de coûts qui était reconnu avant l'implantation de la MCC adaptée. Veuillez élaborer sur les contraintes rencontrées à comparer cette rubrique avant et après Une Hydro et sur les modifications apportées par la MCC adaptée à cette rubrique de coûts.

Réponse :

2 **Les charges d'exploitation ne sont pas présentées de façon détaillée dans les**
3 **tableaux en référence (iii), car il n'y a pas de correspondance possible avec le**
4 **détail des charges d'exploitation de la colonne « Après Une Hydro », incluant la**
5 **rubrique Facturation interne directe.**

6 **La MCC par facturation interne directe est restée la même qu'auparavant,**
7 **toutefois, la portée des produits et services à laquelle elle s'applique a changé.**
8 **Auparavant, l'ensemble des charges des activités de soutien cheminait vers le**

1 **Transporteur ou le Distributeur avec cette méthode. Maintenant, seuls certains**
2 **produits ou services peuvent être associés directement aux activités de**
3 **transport ou de distribution.**

4 **La comparaison n'est donc pas possible pour cette rubrique de coûts avant et**
5 **après « Une Hydro ».**